
La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. — IV Lettre de Mgr l'archevêque de Montréal demandant aux fidèles de son diocèse de venir en aide aux incendiés de Saint-Yacinthe. — V Correspondance romaine. — VI Cinquantième anniversaire. — VII Glanures. — VIII Société d'une messe. — IX Cérémonie de vêtue et de profession au Bon-Pasteur, le 12 mai. — X Elections à la Congrégation Notre-Dame. — XI Aux prières.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 14 juin

Fête et solennité du Sacré-Cœur de Jésus, procession et consécration.

Note. — A cause de l'identité de l'objet, on ne doit pas, contrairement à ce qui est dit dans *l'Appendice au Rituel*, (édition de 1890) ajouter l'oraison du Sacré-Cœur à celle du S.-Sacrement.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 14 juin

Messe privée de S. Basile le Grand, *double*; mém. du II^e dim. après la Pent. et de l'oct.; préf. de Noël; évang. du dim. à la fin.

Solennité de la FETE-DIEU

Messe principale comme le jour de la fête, *double de 1^e cl, privil.*; mém. du II^e dim. de la Pent.; préf. de Noël; dernier Ev. du dim. — Aux II^es vêpres, mém. du dim. (ant. *Exi*).

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 21 juin

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité des titulaires de Notre-Dame-de-Grâce, de Saint-Norbert, de Sainte-Marguerite (l'Acadie), de Saint-Antoine (Montréal, Longueuil, Lavaltrie) et de Sainte-Julienne.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité des titulaires de Notre-Dame-de-Grâce (Hull), de Saint-Eugène, de Saint-Boniface, de Saint-Antoine (Perkins Mills) et de Saint-François-Régis (Kiamika).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité des titulaires de Saint-Robert, de Saint-Barnabé et de Saint-Antoine.

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Solennité des titulaires de Saint-Boniface (Shawinigan), de Saint-Barnabé, de Saint-Antoine (Louiseville) et *par anticipation*, de Saint-Paulin.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité des titulaires du Sacré-Cœur (Stanstead Plain), de Saint-Claude (Greenshields) et de Saint-Antoine (Lennoxville).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité des titulaires de Saint-Eugène (Grant-ham), de Sainte-Clotilde (Horton), de Saint-Norbert (Arthabaska), de Saint-Médard (Warwick-East), de Saint-Antoine (La Baie) et de Saint-Silvère.

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité des titulaires de Sainte-Clotilde, de Saint-Médard (Côteau) et de Saint-François-Régis. J. S.

LETTRE DE MGR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL

**Demandant aux fidèles de son diocèse
de venir en aide aux incendiés de Saint-Hyacinthe**

Saint-Basile, le 30 mai 1903.

Nos très chers frères,

Vous avez tous appris avec douleur la grande épreuve qui vient de fondre sur la ville de Saint-Hyacinthe. Un incendie désastreux a détruit en quelques heures une école importante, plusieurs centaines de maisons, et plongé dans le deuil bien des pauvres familles.

C'est au milieu de nos visites pastorales que cette triste nouvelle nous est parvenue. Nous nous sommes empressé d'exprimer au digne évêque de Saint-Hyacinthe nos vives sympathies, en y ajoutant l'obole que nos ressources nous permettaient de lui offrir, et nous avons attendu le moment favorable pour faire appel à votre charité.

Saint-Hyacinthe nous touche de près. Cette ville faisait jadis partie de notre diocèse, et, en toutes circonstances, ses

habitants nous
tion. Ceux qui
moment même
grands sacrifices
leur les a frapp
bles de résigna
pu lire sans émo
vait : " J'adore
troupeau ".

Vos sympathies
tous, mais la sym
la forme vraie
réel et notre di
tiennent sans de
dans un lieu que
Ils se sont toujor
heur. C'est pour
les a pas appauv
Nous aimons
piastres ont été r
années, pour les
Vous vous ferez
de venir en aide
ferez avec votre g

Nous avons no
asiles de bienfais
nuelle, c'est vrai,
à ces pauvres fam
chera aucune de c
Une collecte se
toutes les églises
envoyé immédiate
le transmettra à M
Nos très chers f
fois, comme dans
Sera la présent

habitants nous ont donné des marques de leur cordiale affection. Ceux qui souffrent aujourd'hui sont nos frères. C'est au moment même où ils venaient de décider de s'imposer de grands sacrifices pour reconstruire leur cathédrale que le malheur les a frappés. Vous savez qu'ils se sont montrés admirables de résignation et de courage, et, pour nous, nous n'avons pu lire sans émotion ces lignes que Monseigneur nous écrivait : " J'adore la main de Dieu qui éprouve le pasteur et le troupeau ".

Vos sympathies, nos très chers frères, leur sont acquises à tous, mais la sympathie qui se bornerait à des paroles n'est pas la forme vraie de la charité chrétienne. Notre ville de Montréal et notre diocèse tout entier ont des traditions qu'ils tiennent sans doute à garder. Jamais une calamité publique, dans un lieu quelconque du pays, ne les a trouvés indifférents. Ils se sont toujours fait un devoir de voler au secours du malheur. C'est pour eux un titre de gloire, et leur générosité ne les a pas appauvris.

Nous aimons à rappeler ici que plus de quatorze mille piastres ont été recueillies au milieu de nous, il y a quelques années, pour les victimes de l'incendie de Hull et d'Ottawa. Vous vous ferez donc encore un bonheur, nos très chers frères, de venir en aide à nos amis de Saint-Hyacinthe, et vous le ferez avec votre générosité accoutumée.

Nous avons nos œuvres, nos hôpitaux, nos orphelinats, nos asiles de bienfaisance, qui réclament notre assistance continue, c'est vrai, mais n'ayez peur ; ce que nous donnerons à ces pauvres familles, aujourd'hui dénuées de tout, n'empêchera aucune de ces œuvres de prospérer.

Une collecte sera faite le dimanche, 14 juin prochain, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, et le produit en sera envoyé immédiatement à M. le procureur de l'archevêché, qui le transmettra à Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe.

Nos très chers frères, votre bon cœur nous est connu ; cette fois, comme dans le passé, nous comptons sur vous.

Sera la présente lettre lue au prône de toutes les églises et

chapelles où se fait le service public, dimanche, le 7 du mois de juin.

Donné à Saint-Basile, au cours de nos visites pastorales, le 30 mai 1903.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

Nous autorisons MM. les curés et recteurs d'église à faire des processions et autres prières publiques, pour obtenir du Ciel la cessation de la grande sécheresse qui menace la récolte dans les campagnes.

Les prêtres devront dire aussi à la sainte messe l'oraison *ad petendam pluviam*.

Nous demandons à nos communautés religieuses de faire chaque jour quelque prière spéciale aux mêmes intentions, et nous invitons les familles à réciter le chapelet tous les soirs en commun.

† PAUL ARCH. DE MONTRÉAL.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 20 mai 1903.

CETTE fois, l'annonce du Consistoire est officielle. Aux prélats dont parlait ma dernière correspondance, il faut ajouter trois archevêques, celui de Valence pour l'Espagne, de Salzbourg pour l'Autriche, et de Cologne pour la Prusse. Cela fera en tout une promotion de sept cardinaux. Il reste d'autres chapeaux à pourvoir, mais le Souverain-Pontife préfère attendre. Il n'y aura pas de chapeau donné à la Hongrie, qui a droit à deux cardinaux, le gouvernement Hongrois et le Saint-Siège n'ayant pas pu s'accorder sur le choix d'un titulaire. Il devait y avoir encore quelques cardinaux dits de Curie, mais il est certain que ces nominations restent encore à faire et sont renvoyées à un Consistoire ultérieur.

— Le pape devra pourvoir dans le même Consistoire à des nominations importantes. Il est maintenant presque certain que le cardinal-

vicaire, l'Eme B
démission et ira
cardinal Serafino
rait vice chancel
mort du cardinal

— Le poste d
Curie romaine. J
Saint-Siège, et d
trouvons ces deux
nous lisons qu'un
thécaire de la sair
où Léon X, sépar
Jérôme Aleander.

— Le chancel
chargé de tout ce
juge les contro
Lettres apostoliqu
Consistoire, pour
plomb. Il a son lo
que, qui en 1809
se lit encore malg
pas que le souven
put disparaître tre

— La question
On sait que la Ze
cienne zecca pon
matières d'or et d'
des monnaies et
existent depuis M
on est obligé de p
pas un contraste
trafiguer des mé
Zecca reçoit sa f

vicaire, l'Eme Respighi, ancien archevêque de Ferrare, donnera sa démission et ira occuper le poste de cardinal grand pénitencier. Le cardinal Serafino Vannutelli, actuellement grand pénitencier, passerait vice chancelier de l'Eglise romaine, poste laissé vacant par la mort du cardinal Parocchi.

— Le poste de vice chancelier est un des plus importants de la Curie romaine. Jadis les chanceliers étaient aussi bibliothécaires du Saint-Siège, et dès le milieu du IXe siècle, sous Clément II, nous trouvons ces deux charges accolées. Sous Léon IX qui lui succédait nous lisons qu'un Odon, de Tulle, était à la fois chancelier et bibliothécaire de la sainte Eglise ; et cet état de choses dura jusqu'en 1519, où Léon X, séparant les deux charges, nomma comme bibliothécaire Jérôme Aleander.

— Le chancelier est le chef de la chancellerie apostolique et chargé de tout ce qui concerne les bulles pontificales. Il les expédie, juge les controverses sur leur texte, tient comme Sommist des Lettres apostoliques la minute des promotions et provisions faites en Consistoire, pour en faire expédier la bulle avec ou sans secou de plomb. Il a son logement dans le palais de la chancellerie apostolique, qui en 1809 devint la cour impériale. L'inscription à la chaux se lit encore malgré les ravages du temps, comme si Dieu ne voulait pas que le souvenir de cette usurpation sacrilège des droits de l'Eglise pût disparaître trop vite.

— La question de la *Zecca* (hotel des monnaies) revient sur l'eau. On sait que la *Zecca* du gouvernement italien n'est autre que l'ancienne *zecca* pontificale dont il s'empara en 1870. Il y trouva les matières d'or et d'argent qui servaient au monnayage et tous les coins des monnaies et médailles pontificales. Les coins de ces dernières existent depuis Martin V (1420). Quand on veut en avoir un double, on est obligé de payer la médaille à la *Zecca* italienne ; et ce n'est pas un contraste peu piquant que de voir les employés italiens trafiquer des médailles de la puissance qu'ils ont dépouillée. La *Zecca* reçoit sa force motrice des fontaines du Vatican, mais paye

l'eau au palais apostolique. La *Zecca*, suffisante pour les besoins d'un petit Etat tel qu'était le domaine temporel du Saint-Siège, ne pouvait plus suffire pour l'Italie, et depuis longtemps on avait résolu de la transporter ailleurs. Les plans sont maintenant faits et le nouvel hôtel s'élèvera dans les terrains vagues qui sont près de Porta Salaria. La question jusqu'ici n'offre aucun intérêt; c'est une affaire privée du gouvernement italien et à ce titre il n'y aurait pas à s'en préoccuper. Et cependant toute la presse en parle, voilà pourquoi

— Le nouvel hôtel des monnaies coûtera 800,000 francs, dont 500,000 à la charge du budget, et 300,000 provenant de la vente des anciens locaux qui deviendraient inutiles. Ces locaux seraient à acheter, mais le Vatican seul pourrait les prendre, et c'est donc au Palais apostolique que l'on s'adressa.

— A cette nouvelle, les journaux libéraux ont poussé des cris d'orfraie. Ils ne s'opposent pas (quelle amabilité de leur part) à une augmentation territoriale de l'Etat du Vatican, mais ne le veulent point de ce côté; et ils proposent de conserver l'ancienne *Zecca* pour y mettre un corps de garde. Ils veulent qu'il y ait toujours, comme protestation, une sentinelle italienne devant la porte des Suisses et vont même jusqu'à déclarer que des raisons stratégiques imposent cette solution. On ne voit pas trop ce que la stratégie a à faire en cette occasion, et comment la présence d'un corps de garde à la *Zecca* pourrait préserver l'Italie d'une invasion pontificale. Mais la haine ne raisonne guère ou même pas du tout, et comme dit l'Ecriture, elle voit un danger là où il n'y en a pas même l'ombre. *Trepidaverunt terrore ubi non erat terror.* (Ps. L., II. 6.)

— Malgré les clameurs des journaux libéraux, il paraît certain que la convention sera ratifiée. Une somme de 300,000 francs n'est jamais à dédaigner et le pape obtiendra de cette manière la suppression d'une servitude gênante qui l'empêche, par l'usage des turbines de la *Zecca*, de disposer librement de l'eau de ses jardins.

DON ALESSANDRO.

A l'occasion de
Xavier Racicot,
9 juin prochain,
fils du défunt.

L'absoute sera
Boniface, petit-f
N. B. — On s
Saint-Denis.

LA PERSÉC

A temp
tatic
laque
d'admirables
magnifique.

"L'Eglise de
le cardinal L
menacée non
aussi dans son
de l'Eglise n'e
arrivés, mais n
minent prélat,
Les religieu
sont mis en liq
te, le traitemen
et ceux qui en
sont condamné
L'un des pr
ment est de se
de ses exploit

CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la mort de M. François-Xavier Racicot, notaire, un service sera chanté à 9 heures, le 9 juin prochain, dans l'église du Sault-au-Récollet, par Mgr Racicot, fils du défunt.

L'absoute sera donnée par Mgr Langevin, archevêque du Saint-Boniface, petit-fils du défunt.

N. B. — On se rend au lieu indiqué par les tramways de la rue Saint-Denis.

GLANURES

LA PERSÉCUTION EN FRANCE —

LA tempête continue à s'abattre, odieusement dévastatrice, sur cette belle Eglise de France à laquelle un siècle entier d'efforts, de luttes et d'admirables vertus avaient apporté un rajeunissement si magnifique.

“ L'Eglise de France est en péril, déclare Son Eminence le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux ; elle est menacée non seulement dans ses congrégations, mais aussi dans son clergé séculier. On croyait que les ennemis de l'Eglise n'en viendraient pas aux violences où ils sont arrivés, mais nous reverrons probablement, continue l'éminent prélat, les angoisses de la grande révolution. ”

Les religieux sont expulsés par la force, leurs biens sont mis en liquidation, les chapelles sont fermées au culte, le traitement des prêtres et des évêques est supprimé ; et ceux qui en appellent aux tribunaux de ces injustices, sont condamnés comme des malfaiteurs.

L'un des procédés les plus révoltants du gouvernement est de se servir de l'armée, pour assurer l'exécution de ses exploits sacrilèges. C'est une insulte faite à l'ar-

mée, et il n'est pas surprenant que des officiers, ne pouvant réprimer l'indignation de leur conscience, jettent leur démission à la face des crocheteurs.

C'est ainsi que le colonel Frédy de Coubertin, contraint d'envoyer ses soldats à l'assaut de la Grande-Chartreuse, a demandé sa mise à la retraite.

Un lieutenant, M. de Lestapis, a également donné sa démission pour ne pas participer à l'expulsion des religieux à Nantes.

Un autre officier, le lieutenant Poirier, a été arrêté pour avoir refusé de conduire sa compagnie contre les Rédemptoristes des Sables d'Olonne.

Il paraît évident, maintenant, que rien n'arrêtera les sectaires dans leur œuvre de persécution.

M. Combes, président du Conseil, réunit, en ce moment, tous les éléments nécessaires pour l'élaboration des projets de loi concernant les congrégations de femmes, qui doivent être déposés sur le bureau des deux Chambres.

Comme cela a été fait pour les congrégations d'hommes, les congrégations de femmes seront divisées en trois catégories : en contemplatives, en enseignantes et en hospitalières ou de bienfaisance.

M. Combes classe ainsi non seulement les rapports des préfets et les avis des conseils municipaux, mais encore toutes les pièces produites par les congrégations intéressées, à l'appui de leur demande d'autorisation.

Il se fait fort d'achever en six mois l'expulsion de toutes les congrégations de femmes.

L'histoire mettra à jamais au pilori d'infamie le nom de l'exécuteur de cette œuvre satanique.

Espérons toutefois qu'il s'organisera en France un mouvement de résistance efficace.

Quelques hommes de courage peuvent se lever, et enrayer le flot persécuteur. C'est au moins ce que pen-

sent certains c
rence, faite en j
a cité le trait su

" Pendant la
damné à la peir

" Sans se tro
suis condamné.

mais en vertu c

dits ; je suis do
c'est vrai, mais

" Et alors il
vienne me pren

telle rue, tel r
continuerai à m

ritablement ceu

j'aurai désorma

me quitteront j

vous n'en tuere

" Or, Taine ra
tranquillement

toute la Terreu

quiéter et que

geait avec beau

" J'admire be
les victimes hér

avec tant de co
souvent, leurs t

encore le gentill

" Car lui, au r
lement dans so

avaient agi com
toutes les horre
tes qui l'ont dés

EN ESPAGNE

Les élections

sent certains catholiques. Au cours d'une récente conférence, faite en plein Paris, M. le sénateur de Lamarzelle a cité le trait suivant, rapporté par Taine.

" Pendant la terreur, un gentilhomme avait été condamné à la peine de mort.

" Sans se troubler en rien, il se dit à lui-même : " Je suis condamné... très légalement, et ce n'est pas douteux, mais en vertu d'une loi infâme, par un tribunal de bandits ; je suis donc en état de défense parfaitement illégale, c'est vrai, mais absolument légitime ".

" Et alors il affiche sur tous les murs ceci : " Qu'on vienne me prendre pour me mener à la guillotine ; j'habite telle rue, tel numéro, je ne chercherai pas à fuir ; je continuerai à mener ma vie ordinaire. Mais j'avertis charitablement ceux qui se présenteront pour m'arrêter que j'aurai désormais deux pistolets chargés sur moi, qui ne me quitteront plus. Je tuerai mes deux hommes ; vous, vous n'en tuerez qu'un. "

" Or, Taine rapporte que ce gentilhomme s'est promené tranquillement dans les rues de sa grande ville pendant toute la Terreur, que personne jamais n'a songé à l'inquiéter et que même quand il se promenait, on se rangeait avec beaucoup de respect sur son passage.

" J'admire beaucoup, ajoute M. de Lamarzelle, toutes les victimes héroïques qui, pendant la Terreur, ont porté avec tant de courage, de résignation, de fierté, de dédain souvent, leurs têtes sur l'échafaud ; mais j'admire plus encore le gentilhomme aux deux pistolets.

" Car lui, au moins, a pu, lorsqu'il est mort tranquillement dans son lit, se rendre ce témoignage : " Si tous avaient agi comme moi, mon pays n'aurait pas connu toutes les horreurs qui l'ont ensanglanté, toutes les hontes qui l'ont déshonoré à cette époque sinistre ".

EN ESPAGNE —

Les élections législatives qui viennent d'avoir lieu dans

la Péninsule prouvent aussi que les ennemis de l'Eglise y gagnent du terrain dans les grandes villes. Catalanistes, carlistes, républicains, socialistes ont fait passer quarante ou cinquante de leurs candidats, parmi lesquels on compte les plus farouches libres-penseurs d'Espagne. Il est à redouter que cette poussée anticléricale n'effraie le ministère Silvela, et ne vienne détruire les bonnes dispositions déjà malheureusement très chancelantes du gouvernement.

EN BAVIÈRE —

De même une tempête, dont le protestantisme est la cause, sévit actuellement et avec une intensité toute particulière dans la catholique Bavière. La presse libérale met tout en œuvre pour troubler la paix confessionnelle dans ces régions et déchaîner un nouveau *Kulturkampf*.

Les *Neuesten Nachrichten* marchent à l'avant-garde des forces ennemies. Elles constatent, avec peine, que les relations entre Rome et les divers gouvernements d'Allemagne sont bonnes. Leur idéal est la République Française et surtout le ministère Combes. Malheureusement, dans leur pays, les hautes sphères gouvernementales ne sont pas disposées à donner la chasse aux moines et aux religieuses. C'est une raison de plus pour attiser, au moins d'en bas, la haine contre les catholiques ; et c'est pourquoi elles commencent par donner l'exemple.

LA PROPAGATION DE LA FOI —

Le numéro de mai des *Annales de la Propagation de la foi*, publiées à Lyon, nous apporte par ailleurs des nouvelles bien consolantes sur les aumônes transmises à l'Oeuvre par les divers diocèses de la chrétienté dans le cours de l'année dernière.

Le total s'élève à 6.598.044 fr. 65. Les recettes de 1901 l'emportaient sur ce chiffre de 130.622 fr. 29.

Si l'on se rappelle que jamais, depuis son origine,

l'Oeuvre n'avait eu de ressources considérables que d'autre part, au profit des catholiques du présent, au lieu d'un profit considérable, on remercie Dieu d'un tel déploiement de

Avons-nous l'impression à la pensée que l'apostolat et d'ailleurs ne le premier rang de la somme totale, à

Dieu, qui saisi de la bénédiction France qui, emporté par le désir, sur tous les rangs des missionnaires, de plus en plus de la Propagation de la Foi, providentiellement d'eux-mêmes en prières et en

EN HOLLANDE

Depuis l'invasion de la Hollande n'est pas par des vicaires

C'est, en ce qui concerne l'Orange-Nassau d'abord, la pres

En 1847, puis une centaine de neufs en Hollande, furent

l'Œuvre n'avait eu à enregistrer des recettes aussi considérables que ces dernières années, et si l'on réfléchit, d'autre part, aux sacrifices énormes qu'imposent à la charité des catholiques les nécessités croissantes du temps présent, au lieu de s'alarmer d'une diminution aussi considérable, on ne peut, avec le Conseil de l'Œuvre, que remercier Dieu qui ne permet pas, dans cet immense déploiement de charité et de zèle, une défaillance.

Avons-nous besoin de dire que, fidèle, en dépit de tout, à la pensée qui lui inspirait jadis cette grande Œuvre d'apostolat et de civilisation, la France n'y cède à personne le premier rang ? Elle a donné plus de la moitié de la somme totale, à savoir, 3.859.697 fr. 91.

Dieu, qui sait tirer le bien du mal, réserve à coup sûr des bénédictions particulières aux religieux exilés de France qui, emportant en de lointaines régions leur zèle ardent pour le règne de Dieu dans les âmes, vont renforcer, sur tous les rivages, au sein de tous les peuples, les rangs des missionnaires. Mais il faut aussi que les chrétiens, de plus en plus pénétrés de la pensée inspiratrice de la Propagation de la Foi, songent que cette multiplication providentielle des ouvriers évangéliques réclament d'eux-mêmes un concours plus que jamais fertile en prières et en aumônes !

EN HOLLANDE —

Depuis l'invasion du protestantisme, au seizième siècle, la Hollande n'était plus que pays de mission, administré par des vicaires apostoliques.

C'est, en ce siècle, sous le règne de Guillaume II d'Orange-Nassau, que se levèrent des jours meilleurs. D'abord, la presse catholique lutta vaillamment.

En 1847, puis en 1848, des adresses, signées par une centaine de notables et par tous les curés-doyens de Hollande, furent envoyées à Rome pour solliciter le

rétablissement de la hiérarchie épiscopale. Ces adresses furent renouvelées en 1851, jusqu'à ce que des négociations s'ouvrirent entre la cour romaine et le gouvernement des Pays-Bas.

En mars 1853, la hiérarchie fut rétablie par un bref pontificale, et quatre évêques furent nommés.

Nous n'avons pas besoin de rappeler les fruits abondants de salut que le rétablissement de la hiérarchie a produits. Il y a actuellement dans les Pays-Bas 1,900,000 catholiques contre 3,200,000 protestants.

Le mouvement social catholique n'est pas moins intense; associations, unions professionnelles, corporations, congrès, revues sociales, rien ne manque.

La presse catholique, de son côté, ne fait pas trop mauvaise figure. Chaque année voit naître de nouvelles églises et de nouvelles paroisses. L'enseignement libre catholique est subventionné par l'Etat.

Il ne faut pas oublier non plus que, sous la bienveillante direction de la reine Wilhelmine, le gouvernement est exercé depuis quelque temps par un ministère où figurent plusieurs catholiques, et qui représente l'union des protestants conservateurs et des catholiques.

Le cinquantenaire de ce rétablissement de la hiérarchie catholique sera célébré cette année avec grande pompe en Hollande. Des réunions s'organisent pour donner la plus grande solennité possible à ces fêtes religieuses.

Réjouissons-nous de ces progrès indéniables de l'Eglise en pays protestant. Il y a là encore un puissant motif de consolation.

LE ROI D'ANGLETERRE ET MGR LORENZELLI. —

L'*Osservatore Romano* relève des détails fort curieux et fort significatifs sur l'attitude de S. M. Edouard VII, au dîner diplomatique organisé en son honneur par M. Delcassé, ministre à la Chambre française.

Edouard VII
M. Combes. A
Lorenzelli de la

Le dîner fini,
sure d'une fenê-
conversation fu
qui présenta M

Aussitôt, les c
de Mgr Lorenz
celui-ci ne put
la déférence et
manifestées po
à lui-même.

En partant, I
FERMERA-T-O

M. Combes a,
aux représentant
Hautes-Pyrénées
un *distinguo* sul
difficultés pour

Il paraît, en
de source officie
grotte a été o
jusqu'au 31 juil
blissement d'in
Garaison.

La grotte de
reusement la pi
reconnue par l'
pas. Mais, compr
taine de chapel
figure une chap
des Pères, cette
dit-on, ce qui a

En résumé, 1

Edouard VII n'adressa pas une seule fois la parole à M. Combes. A plusieurs reprises, il s'entretint avec Mgr Lorenzelli de la manière la plus affable.

Le dîner fini, il prit le nonce à part et, dans l'embrasure d'une fenêtre, s'entretint longuement avec lui. La conversation fut d'ailleurs interrompue par M. Delcassé qui présenta M. Waldeck-Rousseau au roi d'Angleterre.

Aussitôt, les diplomates présents s'empressèrent autour de Mgr Lorenzelli, et à leurs questions fort aimables, celui-ci ne put que répondre en se disant très touché de la déférence et de la cordialité qu'Edouard VII avait manifestées pour le pape, et qu'il lui avait témoignées à lui-même.

En partant, Edouard VII *oublia* de saluer M. Combes.

FERMERA-T-ON LA BASILIQUE DE LOURDES ? —

M. Combes a, paraît-il, fait des déclarations rassurantes aux représentants, députés et conseillers généraux des Hautes-Pyrénées. Ces déclarations reposent toutefois sur un *distinguo* subtil qui peut être la source de nouvelles difficultés pour l'avenir.

Il paraît, en effet, s'il faut en croire une information de source officieuse, que la congrégation des Pères de la grotte a été ou sera dispersée réellement. Un délai jusqu'au 31 juillet a été accordé seulement pour l'établissement d'instruction que ces religieux possèdent à Garaison.

La grotte de Lourdes et tous les immeubles sont heureusement la propriété de la mense épiscopale, propriété reconnue par l'Etat et les tribunaux. On n'y toucherait pas. Mais, comme il existe dans le département une centaine de chapelles " non autorisées ", parmi lesquelles figure une chapelle à Lourdes où le culte était exercé par des Pères, cette chapelle serait fermée, elle aussi. C'est, dit-on, ce qui aurait occasionné la confusion.

En résumé, une chapelle sera fermé à Lourdes. On

n'ira pas plus loin pour le moment. Ce qui est à craindre, c'est que ce premier pas dans la voie de l'arbitraire n'en amène d'autres.

LES ÉTUDES BIBLIQUES —

Nos lecteurs savent déjà qu'une commission des Etudes Bibliques a été instituée par Léon XIII.

Le but de cette commission est d'assurer l'accomplissement des règles et des prescriptions contenues dans l'encyclique *Providentissimus Deus* et dans la lettre apostolique *Vigilantiae*, deux documents relatifs à l'Écriture Sainte.

En conséquence, le rôle spécial et les pouvoirs de cette Commission viennent d'être ainsi définis.

Elle a pour mission :

I. De protéger et de défendre absolument l'intégrité de la foi catholique en matière biblique ;

II. De Promouvoir avec zèle et avec compétence le progrès dans l'exposition ou l'exégèse des Livres Divins ;

III. D'interposer son jugement pour dirimer les controverses d'une particulière gravité qui pourraient surgir entre savants catholiques ;

IV. De répondre aux consultations des catholiques du monde entier ;

V. De faire en sorte que la Bibliothèque vaticane soit convenablement fournie de "codex" et des livres que la matière demande ;

VI. De publier des travaux sur l'Écriture, suivant que les circonstances le demanderont.

VII. Enfin, comme le Saint-Père désire expressément : 1^o qu'à Rome soit publié un bulletin périodique sur les études bibliques, et 2^o qu'un institut spécial y soit créé pour approfondir davantage ces études, la Commission aura en plus pour devoir de ne ménager ni ses soins, ni son travail, pour réaliser ce double objectif.

Montréal, 4 juin 1903.

M. l'abbé F.-X.
des Méchins, di
D'UNE MESSE.

CEREMOI

Ont pris le sain

Mlles : Emélie (
gion Sœur Marie
en religion Sœur J
Gagné, de Sainte
Compassion ; Bert
guerite du Sacré-C

Melles : Marie-A
gion Sœur Marie d
de Québec, en reli
CONVERSES.

Ont prononcé le

Sœurs Marie de
Sœur Marie de la F
Sœur Marie de S:
Clément, Ont ; Sœ:
Carlos, du Cap Sai

Mgr Donaldo S:
fut prêché par le R

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 3 juin 1903.

M. l'abbé F.-X. Dumais, décédé le 29 mai dernier à Saint-Edouard des Méchins, diocèse de Rimouski, était membre de la SOCIÉTÉ D'UNE MESSE.

EMILE ROY, chan., *chancelier*.

CEREMONIE DE VETURE ET DE PROFESSION

Au Bon-Pasteur, le 12 mai

Ont pris le saint habit :

Mlles : Emélie Cottreau, de Church Point, Digby, N.-E., en religion Sœur Marie de Saint-Domiltille ; Kathleen Carney, d'Halifax, en religion Sœur Marie de Saint-Michel du Saint-Sacrement ; Juliana Gagné, de Sainte-Rose Du Dégelée, en religion Sœur Marie de la Compassion ; Berthe Brosseau, de Chambly, en religion Sœur Marguerite du Sacré-Cœur ; — SŒURS CHORISTES.

Melles : Marie-Anne Pilon, de Sainte-Madeleine de Rigaud, en religion Sœur Marie de Saint-Ludger ; Anna Brosseau, de Saint-Sauveur de Québec, en religion Sœur Marie de Sainte-Lutgarde ; — SŒURS CONVERSES.

Ont prononcé leurs *vœux annuels* :

Sœurs Marie de L'Ascension, née Laura Massicotte, de Montréal ; Sœur Marie de la Présentation, née Jeanne Brodeur, de Roxton Falls ; Sœur Marie de Sainte-Scholastique, née Elisabeth Ballge, de Saint-Clément, Ont ; Sœur Marie de Saint-Guillaume, née Georgiana Don Carlos, du Cap Saint-Ignace.

Mgr Donaldo Sbarretti, délégué apostolique, officiait. Le sermon fut prêché par le Rév. Père Bournival, jésuite.

Elections à la Congrégation Notre-Dame

Sa Grandeur, Mgr l'archevêque de Montréal, a présidé, le 5 juin, à l'élection des principales officières de la Congrégation de Notre-Dame. Voici le résultat de cette élection :

Supérieure générale : — Mère Saint-Anaclet.

1^{ère} Assistante générale : — Mère Sainte-Marie-Joséphine.

2^e Assistante générale : — Mère de l'Immaculée-Conception.

3^e Assistante générale : — Mère Sainte-Béatrice.

4^e Assistante-générale : — Mère Saint-Marcel.

Maîtresse des Novices : — Mère Saint-Léandre.

Dépositaire générale : — Sœur Sainte-Marie de l'Espérance.

Maîtresse générale des études : — Sœur Sainte-Marie-Euphrosyne.

Province de Notre-Dame : — Mère Saint-Jean-Baptiste.

Province de Montréal : — Mère Sainte-Aglalé.

Province de Ville-Marie : — Mère Sainte-Elie.

Province de Québec : — Mère Sainte-Sabine.

Province d'Ontario : — Mère Sainte-Cécile.

Provinces Maritimes : — Mère Sainte-Angéline.

AUX PRIERES

M. l'abbé Isaïe Soly, décédé à Saint-Hyacinthe.

Sœur Marie-Lumina Lemieux, des Sœurs-Grises de l'Hôpital-Général de Montréal, décédée à Montréal.

Sœur Marie de Saint Philippe Béniti, née Mary McDonell, professe choriste, des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, décédée à Alexandria, Ont.

L'Honorable. J. O'Brien, décédé à Montréal.

M. F.-X. Gauthier, décédé à Montréal.

M. Jérôme Mireault, décédé à Joliette.